

MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 3 septembre 2024 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard

Siège #2 - Alexandre Talbot

Siège #3 - Sylvain Plante

Siège #4 - Sarah Pelletier

Siège #5 - Nathalie Leblanc

Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Carrefour Jeunesse Emploi - Mérite Étudiant - Maude Boutin, stage Municipalité Ste-Séraphine et Daphnée Bourque, stage loisirs Ste-Clotilde

Les stagiaires se sont mérité une bourse de 800\$ chacun.

2024-09-073 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 août 2024
- 4 FINANCES
 - 4.1 Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2024
- 5 LÉGISLATION
 - 5.1 Demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine et exploitation d'un système de traitement d'eau potable.
 - 5.2 Avis de motion Règlement de gestion contractuelle
 - 5.3 Avis de motion Règlement de régie interne et de normes durant les séances
 - **5.4** Avis de motion Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables
- 6 RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1 Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 6.2 Rapport des comités municipaux
- 7 VARIA
- 8 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 9 LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-09-074

3.1 - Séance ordinaire du 6 août 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que le procèsverbal de la séance régulière du 6 août 2024 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2024-09-075

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2024

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 4e du mois de septembre 2024

{SIGNATURE}

Suzie Constant

Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2024-09-076

5.1 - Demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine et exploitation d'un système de traitement d'eau potable.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine demande un Certificat d'autorisation au MELCCFP;

ATTENDU QUE les points suivants soient respectés:

- Effectuer un contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, tel que prescrit au chapitre III du RQEP.
- Appliquer et faire appliquer les dispositions particulières en milieu agricole du RPEP (articles 58 à 63 du RPEP).
- Réserver une aire de protection immédiate de 30 mètres autour du puits et indiquer sa présence à l'aide d'un panneau indicateur.
- S'assurer que le terrain autour du puits P-SS1 soit en tout temps nivelé de façon à éliminer toute accumulation d'eau autour de la margelle ou ruissellement de l'eau de surface en direction de cette margelle.

- Interdire toute nouvelle activité présentant un risque de contamination de l'eau souterraine dans l'aire de protection immédiate du puits P-SS1, sauf celles relatives à l'opération, à l'entretien ou au remplacement de l'installation ou des équipements accessoires (article 56 du RPEP).
- Transmettre un avis écrit au domicile de chacune des propriétés incluses dans les aires de protection intermédiaire du puits (article 57 du RPEP), informant leurs propriétaires ou leurs occupants de la présence d'un site de prélèvement d'eau souterraine dans leur voisinage.
- Réaliser une obturation de l'ancien puits conformément à l'article 20 du RPEP.
- Le prélèvement d'eau maximal au puits P-SS1 est fixé à 18,9 L/min.

Il est proposé par: Justin Allard Et appuyé par: Sylvain Plante

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-077

5.2 - Avis de motion - Règlement de gestion contractuelle

Avis de motion au règlement # 2024-04 « Règlement de gestion contractuelle »

Je, soussigné Charles Martin, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2024-04 ayant pour objet de de mettre à jour la gestion contractuelle sera présentée lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Charles Martin, Conseiller

2024-09-078

5.3 - Avis de motion - Règlement de régie interne et de normes durant les séances

Avis de motion au règlement # 2024-05 « Règlement de régie interne et de normes durant les séances »

Je, soussigné Sylvain Plante, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2024-05 ayant notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Sylvain Plante, Conseiller

2024-09-079

5.4 - Avis de motion - Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables

Avis de motion au règlement # 2024-06 « Règlement de régie interne et de normes durant les séances »

Je, soussignée Sarah Pelletier, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2024-06 un programme de subvention pour l'achat d'hygiène personnelle et de couches lavables sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Sarah Pelletier, Conseillère

6 - RAPPORT DES COMITÉS

6.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question:

PDZA - Les produits du terroir sont mis à l'honneur, une mise à jour est en cour;

PGMR- Le document de 350 pages est adopté

6.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

MADA- Un sondage a été envoyé aux personnes de 65 ans et plus, bien vouloir le compléter et le retourner, merci.

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Jeudis en chansons une soixantaine de personnes ont participé, une soirée très appréciée de tous.

Tire de Tracteurs 3 000 personnes sont passées, une très belle réussite, merci à tous.

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Projet Éolien: le travail sur le terrain est terminé, c'est à l'étude environnemental à compléter le document, il devrait être terminé début 2025

7 - VARIA

8 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 20 et terminée à 20 h 33.

2024-09-080

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 33, il est proposé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent Maire	
Suzie Constant	
Directrice généra	ale et Greffière-trésorière